

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-4017

présenté par
Mme Dalloz

à l'amendement n° 3689 (Rect) de Mme Violland

ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.